



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2018-03

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2018

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-01-08-001 - Arrêté modificatif N° SGAR / 18.001 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales (6 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2018-01-08-001

Arrêté modificatif N° SGAR / 18.001

portant délégation de signature en matière d'activités et
d'ordonnancement secondaire à

Arrêté modificatif N° SGAR / 18.001
M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à
régionales
M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle Modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie
immobilière
et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Fatima Sayah - Djebbour
Tél. 02 32 76 51 89
Mél. fatima.sayah-djebbour@normandie.gouv.fr

**Arrêté modificatif N° SGAR / 18.001
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnement secondaire à
M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales**

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n°2009-589 du 25 mai 2009 modifié relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie ;
- Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 31 décembre 2015, nommant M. Alain AUGER, attaché principal d'administration en qualité d'adjoint au Secrétaire général, pour les affaires régionales, chargé du pôle "Modernisation et moyens";
- Vu l'arrêté de la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et de la Secrétaire d'État chargée des droits des femmes du 1^{er} février 2016 nommant Mme Marion PERRIER, attachée hors classe, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité;
- Vu la décision de la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 février 2016 nommant M. Jean-Charles QUIRION, professeur des universités, délégué régional à la recherche et à la technologie de la région Normandie à compter du 1^{er} mars 2016 ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 26 avril 2016, nommant M. Nicolas HESSE, administrateur territorial hors classe, en qualité de Secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de région Normandie ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 décembre 2017, nommant M. Dominique LEPETIT, architecte urbaniste de l'État en chef, en qualité d'adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, chargé du pôle "Politiques publiques" ;
- Vu la convention de délégation de gestion conclue le 20 février 2017 concernant l'exécution du budget de fonctionnement du SGAR ;

Considérant que le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 susvisé prévoit en son article 3 que les fonctionnaires et agents contractuels en fonction au 31 décembre 2015 dans les secrétariats généraux pour les affaires régionales devant fusionner sont affectés au 1^{er} janvier 2016 dans les nouvelles entités ayant fusionné,

ARRÊTE

Article 1er - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous arrêtés, conventions, décisions, circulaires, rapports, correspondances et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

Est exclu de cette délégation :

- Le règlement du budget de la région après saisine de la chambre régionale des comptes.

Article 2 - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Sont exclus de cette délégation :

- Les ordres de réquisition au comptable public assignataire,
- Les décisions de passer outre au refus de visa du contrôle financier déconcentré.

Article 3 - Délégation est donnée à M. Nicolas HESSE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom de la Préfète de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales d'un montant inférieur à 300 000 € ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, les délégations qui lui sont données par les articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Politiques publiques"
- M. Alain AUGER, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du Pôle "Modernisation et moyens"

Dans leurs domaines respectifs :

- Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, attachée principale d'administration, chef du service des finances et de la comptabilité, responsable du centre de services partagés Chorus :
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, délégation est également donnée à :

- Mme Céline DACHEUX, secrétaire administrative, (responsable des engagements juridiques) pour engager les dépenses et valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.
- Mme Séverine BIARD, secrétaire administrative, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des demandes de paiements et des engagements juridiques) et de valider les recettes non fiscales et recettes pour comptes de tiers.

- M. Ivan CABIOC'H, secrétaire administratif, aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des engagements juridiques et des demandes de paiements) et de valider les recettes non fiscales.
- Mme Anne CAILLOT, adjointe administrative, aux fins d'engager les dépenses (responsable des engagements juridiques).
- Mme Karine MARIETTE, secrétaire administrative aux fins d'engager, de liquider les dépenses (responsable des engagements juridiques et des demandes de paiements) et de valider les recettes non fiscales.
- Mme Christelle JOSSÉ, attachée principale d'administration, chef du bureau de la logistique et du patrimoine :
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région, selon la clé de répartition et les modalités arrêtées dans l'annexe de la convention de délégation de gestion signée entre la préfecture de région Normandie et la préfecture du département de la Seine-Maritime en date du 20 février 2017 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle JOSSÉ, délégation est également donnée à :

- Mme Cécile CANNELLA, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine, dans les mêmes conditions
- Mme Dominique LÉVÊQUE, attachée principale d'administration, responsable de la mission "Coordination générale, stratégie immobilière et pilotage budgétaire, SRIAS"
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire de la préfète de région : pour la validation des frais de déplacement de la section régionale interministérielle de l'action sociale, pour l'unité opérationnelle SGAR du BOP 333
 - pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande et certification de services faits relatifs à la SRIAS (BOP 148).
 - pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d'audit du versant français, au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V "France-Manche-Angeterre".

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique LÉVÊQUE, délégation est également donnée à :

- M Tristan DANTREUILLE, attaché d'administration, pour signer tout document en lien avec le suivi des opérations d'audit du versant français, au titre de la séparation des fonctions, dans le cadre du programme Interreg V "France-Manche-Angeterre".
- Mme Catherine LAIGUILLON, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme
 - pour les conventions, bons de commande et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle, aux crèches, aux conventions logement, à la restauration collective et aux allocations diversités (BOP 148 et BOP 333)
- Mme Sophie BRAULT, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et notamment les documents en lien avec les crèches.

- Mme Véronique LATELAIS, attachée d'administration, conseillère "formation" de la plate-forme interministérielle d'appui à la gestion des Ressources Humaines pour les conventions, bons de commandes et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle (BOP 148 et BOP 333), pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme.
- M. Serge HAAN, directeur de la plate-forme régionale Achats :
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme,
 - pour les documents de gestion courante relatifs aux marchés publics,
 - pour les bons de commande et certifications de service fait relatifs aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 333)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge HAAN, délégation est également donnée à :

- Mme Florie DARAKDJIAN, adjointe au directeur de la plate-forme régionale Achats pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme
- M. Philippe JANO, chargé de mission pour les politiques contractuelles et européennes.
 - pour les correspondances courantes, ampliations, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'État pour la gestion des crédits européens des programmes régionaux et transfrontaliers, des contrats de plan État-Région, du contrat de plan interrégional "vallée de la Seine", du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112) et de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).
 - pour la certification de service fait dont la mission pour les politiques contractuelles et européennes n'assure pas l'instruction et n'est pas bénéficiaire.

En cas d'absence de M. JANO, la délégation de signature est exercée par :

- Mme Olivia BASTIN, attachée d'administration, adjointe au chargé de mission des politiques contractuelles et européennes, pour ce qui concerne les contrats de plan État-Région normands, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (BOP 112), la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).
- M. Mayeul de DROUËS, chargé de mission mer et façade maritime, pêche et énergies en mer.
 - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document ainsi que l'accomplissement des actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
 - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l'État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d'offres portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.
- Mme Angélique FELICITE, secrétaire administrative de classe normale, correspondante administrative et financière de la section régionale interministérielle d'action sociale pour l'engagement des dépenses et les services faits relatifs à la SRIAS via l'application ministérielle métier (BOP 148).

Article 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, les délégations qui lui sont données par l'article 3 sont exercées dans la limite de 25 000 € HT par :

- M. Dominique LEPETIT, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Politiques publiques"
- M. Alain AUGER, adjoint au Secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle "Modernisation et moyens"

Article 6 - Délégation est donnée à Mme Marion PERRIER, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP 137 « égalité entre les hommes et les femmes » et les dépenses de fonctionnement de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité imputées sur le centre de coût "DRDFE" de l'unité opérationnelle SGAR du BOP 333.

Article 7 - Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, délégué régional à la recherche et à la technologie de Normandie pour :


- signer au nom de la préfète de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la délégation régionale à la recherche et à la technologie dans la limite de 300 000€.
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le BOP régional 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », d'un montant inférieur à 300 000€. Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses.
- procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le centre de coût "DRRT" de l'unité opérationnelle SGAR du BOP 333.

Article 8 - Délégation est donnée à M. Guillaume BOITIER, délégué régional à la recherche et à la technologie adjoint de Normandie, pour les correspondances courantes et assurer la certification technique des dossiers relevant de la délégation régionale à la recherche et à la technologie financés par le FEDER au titre du programme 2007-2013 pour la Basse-Normandie.

Article 9 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région Normandie. Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des administratifs.

Fait à Rouen, le 08 JAN. 2018

La Préfète



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.